

## **MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (2025), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère  
Monsieur Roger Laganière, conseiller  
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller (arrivé à 19 h 05)  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Martine Frenette, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2025
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2025

#### **2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$ pour une période de dix (10) ans
- 2.2 Autorisation des dépenses du mois de septembre 2025
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

#### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1 Mandat pour l'installation d'un câble d'acier

#### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Branchement de service de 150 mm pour un futur développement résidentiel
- 4.2 Mandat études hydrauliques
- 4.3 Contrat pour le déneigement des stationnements et du réservoir d'eau - Secteur Montauban

#### **5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1 Centre sportif Jules Paquin - Ressources humaines
- 5.2 Mandat pour correctifs sur la descente d'handicapés
- 5.3 Demande de subvention – Programme On s'active en Mauricie (PAFILR)
- 5.4 Contribution financière à Moisson Mauricie – Année 2025

5.5 Approbation du remplacement d'équipements – Demande de subvention  
Volet commerce de proximité – Dépann-Ô-Chalet

## 6 AUTRES SUJETS

- 6.1 Varia
- 6.2 Point d'information du Maire
- 6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 6.4 Levée de l'assemblée

## 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h ), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Nancy Laganière, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2025-10-137** Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2025 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### 1.3 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2025

**2025-10-138** **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2025 a été remis aux élus avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2025

Monsieur Marcel Picard, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de septembre 2025.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

## 2 TRÉSORERIE

**2.1 Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$ pour une période de dix (10) ans**

**2025-10-139 CONSIDÉRANT QUE** cette résolution abroge la résolution 2025-08-120 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 607 du Code municipal ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par Madame Ginette Bourré

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban approuve le règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**2.2 Autorisation des dépenses du mois de septembre 2025**

**2025-10-140 ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2025. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 200 640,50 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 septembre 2025.*

---

*Nancy Laganière*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*

**2.3    Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)**

**3        SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1    Mandat pour l'installation d'un câble d'acier**

**2025-10-141** Il est proposé par Madame Martine Frenette

**ET RÉSOLU** de mandater Excavations Montauban Inc. pour procéder à l'installation d'un câble d'acier sur la rivière Batiscan à l'emplacement usuel, tel qu'approuvé par le ministère de la Sécurité publique, et à son enlèvement avant le printemps. Ce mandat, pour la prochaine saison hivernale, sera réalisé au coût 3 250 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents

**4        TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**4.1    Branchemet de service de 150 mm pour un futur développement résidentiel**

**2025-10-142** **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire assurer la desserte en eau potable pour un futur développement résidentiel sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet requiert l'installation d'un branchement de service d'un diamètre de 150 mm afin de répondre adéquatement aux besoins futurs en matière d'approvisionnement en eau et de conformité aux normes en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont actuellement réalisés sur la route Principale et qu'il est opportun de profiter de cette intervention pour procéder au branchement de service, ce qui permettra d'optimiser les coûts et la planification des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Pavage Portneuf a soumis un prix de 10 624,40 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par \_\_\_\_\_

**ET RÉSOLU**

- D'autoriser l'installation d'un branchement de service de 150 mm pour desservir le futur développement résidentiel situé sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, et de profiter des travaux en cours sur la route Principale pour effectuer cette intervention;
- D'octroyer le contrat à Pavage Portneuf, au montant de 10 624,40 \$ taxes en sus.
- Que cette dépense soit assumée à même la TECQ.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**4.2    Mandat études hydrauliques**

**2025-10-143** **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite obtenir une étude hydraulique à la suite de la tempête Debby;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude est requise afin de compléter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du programme d'aide à la suite de la tempête Debby;

**CONSIDÉRANT QUE** des études hydrauliques sont nécessaires pour évaluer la capacité des ponceaux et planifier d'éventuels travaux de correction ou d'amélioration;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces études et que deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QUE**, après analyse, la soumission de la firme Avizo répond pleinement aux besoins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accorde le contrat pour la réalisation des études hydrauliques à la firme Avizo 33 150 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**4.3 Contrat pour le déneigement des stationnements et du réservoir d'eau - Secteur Montauban**

**2025-10-144 CONSIDÉRANT QUE** ce mandat inclut le déneigement des points suivants:

- Stationnement au 411 rue Garneau (Salle des Loisirs);
- Stationnement au 409 rue Garneau (Église);
- Stationnement au 1407 rue Principale (Poste de pompage);
- Réservoir d'eau Montauban

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

**ET RÉSOLU**

D'octroyer à Déneigement Lefebvre le mandat de déneigement des stationnements et du réservoir d'eau à Montauban, pour une période de trois (3) ans, soit de 2025 à 2028, au montant forfaitaire de 37 830 \$ taxes en sus.

Que le paiement annuel soit effectué en quatre (4) versements égaux, soit en décembre, janvier, février et mai.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents

**5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**5.1 Centre sportif Jules Paquin - Ressources humaines**

**2025-10-145 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'employés saisonniers pour la saison 2025-2026;**

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

**ET RÉSOLU**

D'embaucher M. Maxime Desjardins-Lavoie au poste de préposé à l'entretien de l'aréna, au taux horaire de 20 \$ ;

D'embaucher Mme Lucille Dufour au poste de préposée au casse-croûte de l'aréna, au taux horaire de 20 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

## **5.2 Mandat pour correctifs sur la descente d'handicapés**

**2025-10-146 CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit procéder à des correctifs sur la descente destinée aux personnes handicapées à l'aréna;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

### **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Déplacement de maison RL Inc. pour la réalisation des correctifs nécessaires, au coût de 6 950 \$ taxes en sus;

**QUE** cette dépense soit assumée à même la TECQ.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

## **5.3 Demande de subvention – Programme On s'active en Mauricie (PAFILR)**

**2025-10-147 CONSIDÉRANT** que le programme *On s'active en Mauricie* (Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air – PAFILR), coordonné par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, permet de soutenir financièrement des projets favorisant la pratique d'activités physiques, l'aménagement d'espaces publics ou l'acquisition de matériel durable pour le plein air;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite réaliser le projet « Hockey des tout-petits » afin de promouvoir l'activité physique auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses admissibles de ce projet s'élèvent à 5 370 \$ et que la Municipalité désire bénéficier d'une subvention de 2 000 \$ dans le cadre du programme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'engage à assumer la part municipale des coûts, soit 3 370 \$, conformément aux critères du programme;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Madame Martine Frenette

### **ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs, à déposer un projet dans le cadre du programme *On s'active en Mauricie* (PAFILR).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

## **5.4 Contribution financière à Moisson Mauricie – Année 2025**

**2025-10-148 CONSIDÉRANT QUE** le montant prévu pour la contribution à Moisson Mauricie dans la résolution 2025-01-03 était de 288 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mauricie a formulé une demande de contribution de 792 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mauricie a soutenu le Carrefour Normandie afin de répondre à 1 056 demandes d'aide alimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mauricie a distribué équitablement 27 943 kg de denrées, pour une valeur marchande de 354 937 \$, au Carrefour Normandie pour desservir les personnes de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

**ET RÉSOLU**

- De hausser la contribution à Moisson Mauricie à 792 \$ pour l'année 2025;
- Que ce nouveau montant remplace celui prévu à la résolution 2025-01-03.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**5.5 Approbation du remplacement d'équipements – Demande de subvention  
Volet commerce de proximité – Dépann-Ô-Chalet**

**2025-10-149 CONSIDÉRANT QUE** Dépann-Ô-Chalet a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme Volet commerce de proximité pour remplacer des équipements désuets non performants (congélateur 10 portes et frigidaire);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais nets de subventions reliés à ce projet sont à la charge de Dépann-Ô-Chalet;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipal de Notre-Dame-de-Montauban approuve le changement et la disposition d'équipements désuets non performants;

**QUE** ces nouveaux équipements appartiennent à Dépann-Ô-Chalet et que l'entretien est à leur frais.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**6 AUTRES SUJETS**

**6.1 Varia**

**6.2 Point d'information du Maire**

**6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

**6.4 Levée de l'assemblée**

**2025-10-150** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée à 20 h 01.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

*"Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 3 octobre 2025.*